



**SYNDICAT NATIONAL
DES PERSONNELS TECHNIQUES D'ATELIERS
ET DE TRAVAUX DE L'ÉTAT
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

46, RUE DES PETITES ÉCURIES - 75010 PARIS

TÉLÉPHONE : 01.47.70.51.10

TÉLÉCOPIE : 01.44.79.03.04

E-mail : fo.equipement.travaux@wanadoo.fr

Paris, le 30 janvier 2012

Madame Hélène EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines
Ministère de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
Tour Pascal B
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la réduction du temps de travail, une circulaire de la direction du budget BCRF N°1104906 C, en application du décret n°84-972 du 26 octobre 1984, et complété par la directive du parlement européen 2003/88/CE dans son article 7, précise les conditions du report des congés ordinaires lorsque les agents sont dans l'impossibilité de prendre ces congés dans la période initialement programmée et placé en congés de maladie.

Nous vous demandons que les dispositions prises par le ministère de la Fonction publique, pour l'ensemble des agents de la Fonction publique, soient appliquées aussi aux agents du ministère de l'Écologie.

Cette circulaire doit être rappelée et mise en œuvre par l'ensemble des chefs de service, or nous avons constaté que beaucoup d'entre eux ignorent l'existence même de cette circulaire.

Par ailleurs l'allongement de la durée de l'âge de départ à la retraite engendre des arrêts de maladie de plus en plus fréquents et longs. Il nous paraît donc urgent que ces dispositions soient rappelées et mises en application le plus rapidement possible.

Dans l'espoir que cette lettre aura retenu toute votre attention.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

signé

Jean-Pierre MOREAU
Secrétaire général

Copie : M^{me} NAVARRE